

Bourse aux vins

Vu le concours d'animaux gras qui aura lieu demain mercredi, à une heure de l'après-midi, sur la place Thiers, la bourse aux vins ne sera ouverte, ce jour-là, que de dix heures du matin à midi.

La Commission.

Théâtre

Nous rappelons que demain la troupe Lina Munte jouera sur notre scène la *Tosca*, pièce en cinq actes et six tableaux, de l'auteur de *Madame Sans-Gêne*, Victorien Sardou, de l'Académie française.

M^{me} Lina Munte jouera le rôle de Floria Tosca; M. Montlouis jouera celui du baron Scarpia.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 FÉVRIER 1899
De 2 h. à 3 h. (*Allées Fénélon.*)

Le Grondeur, allégo	Gurtner.
La poupée de Nuremberg, ouv.	Adam.
Sérénade A.	Gillet.
Passé-pied B.	Gounod.
Mireille, fantaisie	Farbach.
Galop de la basse-cour	

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au 31 janvier 1899

Naissances

Berthe, Marie, à la Maternité.
Bessac, Charles, rue Saint-James.
René, à la Maternité.
Bourgoin, Jeanne-Léonie-Marie, à l'usine à gaz.

Publications de Mariages

Giustiniani, François-Marie, huissier et Maury, Hélène, sans profession.
Pauchon, soldat au 7^{me} de ligne et Angoulvent, Basilide-Clémentine-Adeline, marchande.

Mariages

Vingès, Michel-Germain, garçon boulanger et Magistrotti, Marie, fille de service.
Roubart, Jean, terrassier et Larroussie, Germaine, robeuse.
Rey, Edouard-Antoine, notaire et Lacoste, Jeanne-Adélaïde, sans profession.

Décès

Imbert, Marcelin-Jean, 11 mois, rue Saint-Namphaise.

Gaubert, Louis, 21 mois, rue du Port-Bul-lier, 15.
Bès, Jean-Pierre, 1 mois, place Saint-James.

Arrondissement de Cahors

BLARS. — *Tirage au sort.* — Les jeunes gens de la commune de Blars, drapeau et musique en tête, sont allés, au nombre de 9, tirer au sort à Lauzès. Le nombre de conscrits du canton s'élevait à 58 cette année, tandis qu'il était de 68 pour 1898.

Les jeunes gens de la commune ont apporté les numéros suivants : 1 Ganil Clément frère congréganiste 5, 6, 32, 33, 38, 44, 56, et 58 par Emile Poujade.

Nos futurs soldats sont revenus le soir portant fièrement à leur chapeau le numéro que le sort leur avait attribué.

Après un souper plein de gaieté et de calme le plus parfait, danseurs et danseuses s'en sont donnés à cœur joie.

Arrondissement de Figeac

SAINT-CÉRÉ. — *Postes et télégraphes.* — Par arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, en date du 18 janvier courant, M. Bourrel, receveur à Capendu (Aude), est nommé au même titre à Saint-Céré.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Orphéon.* — L'orphéon gourdonnais, sous l'habile et active direction de M. Barrau jeune, fait un pressant appel à nos concitoyens pour que les anciens orphéonistes reviennent à la société, et que les jeunes gens, dont quelques-uns ont de très belles voix, aillent grossir les rangs de cette société chorale, qui ne tardera pas à se faire entendre pour montrer au public les progrès qu'elle a faits depuis peu de temps.

PAYRAC. — M. le professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique à la mairie de Payrac, le 5 février 1899, à 2 heures du soir.
Sujet : Amélioration dans la production

animale; culture de quelques plantes fourragères.

SAINT-CLAIR. — *Incendie.* — Un incendie dont les causes sont inconnues, s'est déclaré dans une maison d'habitation, située au lieu de Boulogne, commune de Saint-Clair et appartenant au sieur Bernat, Jean, cultivateur au dit lieu.

Les dégâts, évalués à la somme de 3,300 fr., sont couverts par une assurance.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Le personnel universitaire

Les articles publiés par M. Henri Bérenger dans la *Dépêche* sont très remarquables et celui du 11 janvier sur la crise de l'enseignement secondaire montre clairement que l'organisation universitaire actuelle est mauvaise.

D'abord l'internat n'est qu'une nécessité fâcheuse. S'il doit être conservé, M. Bérenger propose qu'il soit de plus en plus assimilé à la famille, non au *Couvent* ou à la *Prison*.

Un lycée, un collège devraient avoir une âme. Actuellement l'administration d'un lycée n'est pas une famille mais une juxtaposition de fonctionnaires, variables et insuffisamment rétribués. Un seul lien rattache, en les disjoignant, maîtres et élèves : c'est le règlement.....

La peur des responsabilités, la crainte de déplaire aux grands chefs ou aux familles, les mutations incessantes du personnel, les rivalités qui naissent des répétitions particulières, l'absence de solidarité effective entre les fonctionnaires d'un même lycée : voilà pourquoi les établissements universitaires n'ont pas d'âme.....

Dé la culture intellectuelle, mais pas de foi morale et sociale; de la gymnastique par principes, mais pas de santé physique; de la dignité professionnelle mais point de collaboration intime.....

M. Bérenger sait qu'il encourra le reproche d'affaiblir le prestige de l'Université. Là n'est pas son but cependant !

Il aime l'Université dont il est le fils et l'élève autant que l'Armée et la Patrie par laquelle il a écrit tous ses livres. Mais son amour n'est pas une stupide idolâtrie, c'est une foi critique.....

Dans de prochains articles M. Bérenger se propose d'étudier pourquoi il faut comme l'a dit Michelet, fonder l'éducation sur le cœur et pourquoi l'enseignement secondaire, tel qu'il se donne dans les lycées, n'a pas, jusqu'à ce jour, réalisé cet idéal.

Nous suivrons cette campagne avec le vif intérêt que méritent de telles études.

UN AMI DU PROGRÈS.

GUERISON DES HERNIES



Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir le nouveau bandage, dû aux laborieuses études scientifiques de l'éminent spécialiste herniaire M. J. Glaser, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité.

La nouvelle invention Glaser consiste en une ceinture sans ressort d'acier, ni élastique, elle se porte nuit et jour sans gêne. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaître, surtout chez les sujets vigoureux.

Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter à Agen, le 1^{er} février, Hôtel des Ambassadeurs; à Cahors, le 2, Hôtel des Ambassadeurs; à Montauban, le 3, Hôtel de l'Europe.

Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure à M. J. Glaser, spécialiste-herniaire à Héricourt (Haute-Saône).

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET

EXIGER LE PAQUETAGE — Seule vraie garantie

Étude de M^e René BILLIÈRES, avoué licencié, 63, Boulevard Gambetta à Cahors

VENTE
A SUITE DE SAISIE RÉELLE
EN UN SEUL LOT
DE BIENS IMMEUBLES
SIS DANS LA COMMUNE DES JUNIES, CANTON DE CATUS

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI HUIT MARS** mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à midi et heures suivantes, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice.

On fait savoir à qui il appartiendra, que suivant exploit de M^e BOUSQUET, huissier à Catus, en date des vingt-cinq et vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, visé, conformément à la loi, par Monsieur le Maire de la commune des Junies, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, vol. 163, n^o 12.

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés. A la requête de Monsieur SERVANT Antoine-Dieudonné, propriétaire, demeurant aux Junies, agissant en qualité de tuteur de Marthe BROUËL, fille mineure, demeurant avec lui, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en ses étude et personne à Cahors, où il demeure, 63, boulevard Gambetta.

Sur la tête et au préjudice de dame Jéssuline DELAYRE, sans profession, épouse séparée de biens de Monsieur Firmin BROUËL, domiciliés ensemble au Quéty, commune des Junies, et ce dernier pris en sa meilleure qualité et pour assister et autoriser son épouse. Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été déposé le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, au greffe du tribunal

civil de Cahors, pour y servir de minutes d'enchères et y être tenu à la disposition du public. Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées du dit tribunal du vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf. Ce jour-là le tribunal, tout en donnant acte de cette publication, fixe le jour de l'adjudication au huit mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

DÉSIGNATION

des immeubles saisis et à vendre.

TELLE QU'ELLE EST TAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE PRÉGITÉ ET AU CAHIER DES CHARGES.

Article 1^{er}

Une terre située au Quéty, commune des Junies, portée sous le numéro 1095 P, section C, du plan

